



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°534) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES APPASSIONATO ET
MESSIAEN, A L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-304
EN DATE DU 08 OCTOBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, d'organiser des répétitions, les 3 et 4 septembre 2018 de 9h30 à 16h30 et le 24 septembre 2018 de 9 h à 15h30 en salles Appassionato et Messiaen ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 297 TTC (deux cent quatre-vingt-dix sept euros) afin des répétitions, les 3 et 4 septembre 2018 de 9h30 à 16h30 et le 24 septembre 2018 de 9 h à 15h30 en salles Appassionato et Messiaen ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET